

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Maîtrise d’œuvre – Travaux école primaire

DELIBERATION

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'après consultation pour la mission de maîtrise d’œuvre des travaux d’amélioration thermique du groupe scolaire Jules Leroux, la candidature du cabinet d’ingénierie Cible VRD peut être retenue.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition présentée par Cible VRD pour la maîtrise d’œuvre des travaux d’amélioration thermique du groupe scolaire Jules Leroux à Bertry.

FIXE le montant des honoraires comme suit :

Phase conception : 7 760 € ht

Phase réalisation : 14 405 € ht

Soit un total de 22 165 € ht, 26 598 € ttc

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la convention de maîtrise d’œuvre.

VOTE à l’unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Achat d’un bien immobilier

DELIBERATION

Monsieur Le Maire fait part à l’assemblée que la commune a connaissance qu’un bien, bâtiment (ancien bureau de la caisse d’épargne) avec terrain, sera libre prochainement et mis en vente. Ce bien sis au 4 rue Pasteur à Bertry est cadastré AB401 pour une superficie de 233 m2.

Ce bâtiment et son terrain jouxtent la maison médicale avec un portail en commun.

Le prix vendeur proposé est de 35 000 euros, frais d’acte en sus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d’acquérir l’immeuble sur lequel est édifié un bâtiment au 4 rue Pasteur à Bertry.

DONNE son accord pour le prix proposé de 35 000 euros, frais d’acte en sus.

AUTORISE le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition.

VOTE Pour : à l’unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention avec l’ADMR

DELIBERATION

Le Maire énonce au Conseil Municipal que l’association ADMR voudrait renouveler sa location de la maison au 15 rue Jules Guesde pour y faire ses permanences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une location à L’association ADMR à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une durée de douze mois, pour l’immeuble sis au n°15 de la rue Jules Guesde à Bertry.

FIXE le loyer à 150 euros par mois charges comprises, terme à échoir

AUTORISE le Maire à signer le contrat de location.

VOTE : Pour à l’unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 23/09/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 23/09/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de mise à disposition de personnel

DELIBERATION

Dans le cadre du projet éducatif territorial et de la réforme des rythmes scolaires, il est prévu en accord avec les communes de Clary et de Honnechy, de mutualiser le personnel encadrant sur 3 après-midi

Dans ce contexte, il apparait qu’une convention de mise à disposition des encadrants animateurs pour l’année scolaire 2016-2017 soit nécessaire.

En cas de mutualisation équitable, la mise à disposition se fera à titre gracieux. En revanche, si une commune bénéficie de plus d’encadrants qu’elle ne peut en prêter, la mise à disposition de personnel sera onéreuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE à 4 € de l’heure le coût pour la mise à disposition d’un animateur encadrant en cas de non-réciprocité dans l’échange entre deux communes.

APPROUVE la convention de mise à disposition d’encadrants animateurs avec les communes de Clary et de Honnechy pour les temps d’activités périscolaires.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ces conventions.

VOTE pour à l’unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : contrat d’assurance

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil que la commune est assurée pour l'ensemble de ses biens et responsabilités chez MMA Assurances sarl CWP Assurances. Les contrats étant complexes, il est proposé de les regrouper en plusieurs catégories.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la refonte des contrats d'assurance présentée par les Mutuelles du Mans Assurances, ainsi que les conditions financières et les garanties relatives à ceux-ci.

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à ces contrats.

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 23/09/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 23/09/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Maintenance – Logiciel

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil que le logiciel Imprim Méga des formulaires d'état civil n'est plus sous maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat de maintenance proposé par la Sarl ADIC pour le logiciel précité avec une redevance annuelle de 120 € ht.

DIT que le contrat est effectif à compter du 1^{er} octobre 2016.

AUTORISE le Maire à signer le contrat.

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 23/09/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 23/09/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : contrat de prévoyance

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la MNT augmente le taux de cotisation au 1^{er} janvier 2017 pour la garantie prévoyance collective maintien de salaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal.

ACCEPTE la modification du taux de cotisation au 1^{er} janvier 2016 pour la garantie maintien de salaire du contrat de prévoyance collectif, fixé à 2.64 %.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention.

ADOPTE à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 23/09/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 23/09/2016

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVEN, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : affiliation du syndicat mixte du SAGE de l’Escaut au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord

DELIBERATION

Monsieur le maire rappelle que la commune adhère au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Dans ce cadre, et en application des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 et du décret du 26 juin 1985, la commune doit se prononcer sur les nouvelles demandes d’adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la demande d’affiliation du syndicat mixte du SAGE de l’Escaut au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord au 1^{er} janvier 2017.

VOTE : Pour à l’unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 23/09/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 23/09/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Assujettissement des logements vacants
à la taxe d’habitation**

DELIBERATION

Le Maire de Bertry expose des dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE Pour à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Autorisation générale et permanente de poursuites au comptable

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au changement de percepteur et afin d'assurer la continuité du service de recouvrement, il conviendrait d'accorder une autorisation générale et permanente de poursuite au nouveau comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner pour la durée de son mandat l'autorisation générale et permanente de poursuites au comptable assignataire Monsieur LAQUAY Hervé, pour mettre en œuvre toute mesure d'exécution forcée, opposition à tiers détenteur comme les différentes procédures civiles d'exécution (saisies) dans le cadre du recouvrement des sommes impayées sur le budget général, le budget du service des eaux et celui du CCAS.

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 23/09/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 23/09/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Procédure de déclaration en l'état d'abandon manifeste
Parcelle au 44 rue J Jaurès**

DELIBERATION

L'article L 2243-1 du Code général des collectivités territoriales permet au Maire lorsque des immeubles ou parties d'immeubles, installations ou terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, d'engager à la demande du Conseil municipal une procédure de déclaration d'abandon manifeste.

Cette procédure de déclaration en état d'abandon ne peut être engagée qu'à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune. Le maire, habilité par le Conseil municipal constate par procès-verbal provisoire, l'abandon manifeste après qu'il ait été procédé à la détermination du bien ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droit réel ou autres intéressés. Ce procès-verbal détermine la nature des travaux indispensables pour faire cesser cet état d'abandon. Au terme de cette première procédure et si les propriétaires n'ont pas mis fin entre temps à l'abandon ou manifesté l'intention d'y mettre fin, le maire peut constater par procès-verbal définitif l'état d'abandon. Il saisit le Conseil municipal qui décide de déclarer le bien en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune dans les conditions prévues au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Sur la commune, l'immeuble au 44 rue Jean Jaurès à Bertry, cadastré AC 111 appartenant à Monsieur LENGLET Robert peut être considéré en état d'abandon manifeste. Cette parcelle comprenant une maison d'habitation et un grand terrain est l'objet du mécontentement général des voisins qui se plaignent d'un manque d'entretien, le terrain étant envahi de ronces et charbons depuis plusieurs années. Après recherches, il s'avère que le propriétaire est décédé mais une héritière a été identifiée.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2243-1 et suivants,
Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu l'état d'abandon de la propriété cadastrée AC 111
Considérant l'intérêt pour la ville de mettre fin à l'état d'abandon de ce bien,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander au Maire d'engager la procédure de déclaration de la parcelle précitée en état d'abandon manifeste.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette procédure.

VOTE à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 23/09/2016
Après envoi en Sous-Préfecture le 23/09/2016

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 23/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative 1-2016
Service des eaux

DELIBERATION

Le Président expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget 2016 par décision modificative, comme suit :

- Fonctionnement dépense 023	+ 1900
- Fonctionnement recette 777/042	+ 1 900
- Investissement dépense 139111/040	+ 1 900
- Investissement recette 021	+ 1 900

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative précitée.

VOTE Pour : à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 23/09/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 23/09/2016

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 28/09/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Bien immobilier

DELIBERATION

Monsieur Le Maire rappelle que l'achat du bâtiment au 4 rue Pasteur à Bertry a fait l'objet d'une négociation de la part du notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour régler les frais de négociation en sus du prix.

VOTE Pour : à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 28/09/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 28/09/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 06/10/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative 1-2016
Maison médicale**

DELIBERATION

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget 2016 par décision modificative, comme suit :

- Investissement dépense article 2115 + 42 600
- Investissement recette article 1641 + 42 600
- Investissement recette article 1323 - 100 000
- Investissement recette article 1641 + 100 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative précitée.

VOTE Pour : à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 06/10/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : ADSL Téléphonie et Télécopie

DELIBERATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’actuellement le contrat de téléphonie pour la mairie est signé avec Orange et que le coût mensuel est très élevé.

La société Micro School Informatique a fait deux propositions, une en téléphonie-internet et une en télécopie.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance des modalités de souscription et des avantages des abonnements proposés :

DECIDE de retenir les deux propositions présentées par la société Micro School Informatique pour la téléphonie-internet et la télécopie.

CHARGE cette société de procéder à la résiliation des abonnements auprès d’Orange.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces abonnements

VOTE Pour : à l’unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 06/10/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 06/10/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M GRAS S

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, GRAS S, L, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M CAFFIAUX A a donné procuration à M JONIAUX G

MME SOWKA J a donné procuration à MME DHERBECOURT M

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, MME GALET AM, M CAFFIAUX A, MME SOWKA J

Date de la Convocation : 14/09/2016

Date d’Affichage : 20/10/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Procédure de déclaration en l'état d'abandon manifeste
Parcelle au 13 rue Jean de la Fontaine**

DELIBERATION

L'article L 2243-1 du Code général des collectivités territoriales permet au Maire lorsque des immeubles ou parties d'immeubles, installations ou terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, d'engager à la demande du Conseil municipal une procédure de déclaration d'abandon manifeste.

Cette procédure de déclaration en état d'abandon ne peut être engagée qu'à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune. Le maire, habilité par le Conseil municipal constate par procès-verbal provisoire, l'abandon manifeste après qu'il ait été procédé à la détermination du bien ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droit réel ou autres intéressés. Ce procès-verbal détermine la nature des travaux indispensables pour faire cesser cet état d'abandon. Au terme de cette première procédure et si les propriétaires n'ont pas mis fin entre temps à l'abandon ou manifesté l'intention d'y mettre fin, le maire peut constater par procès-verbal définitif l'état d'abandon. Il saisit le Conseil municipal qui décide de déclarer le bien en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune dans les conditions prévues au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Sur la commune, l'immeuble au 13 rue Jean de la Fontaine à Bertry, cadastré AA 45 appartenant à Madame TAINÉ Monique, Madame WATREMEZ Rosalie et Monsieur TAINÉ Michel, peut être considéré en état d'abandon manifeste.

En effet cette parcelle comprenant une maison d'habitation et un grand terrain est l'objet du mécontentement général des voisins qui se plaignent d'un manque d'entretien depuis plusieurs années. La végétation a envahi le terrain et le domaine public, quant à la maison son manque d'entretien fait qu'elle est accessible à tous.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2243-1 et suivants,
Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu l'état d'abandon de la propriété cadastrée AA 45
Considérant l'intérêt pour la ville de mettre fin à l'état d'abandon de ce bien,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander au Maire d'engager la procédure de déclaration de la parcelle précitée en état d'abandon manifeste.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette procédure.

VOTE à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 20/10/2016
Après envoi en Sous-Préfecture le 20/10/2016

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2016

L'an deux mille seize le vingt-cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	17

Secrétaire de Séance : M RENQUET D

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, RENQUET D, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, BONNEVILLE G, LECOUCVEZ C, GAVE N, DELJEHIER B, RENAUX E.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

MME GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE JM

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

M GRAS S a donné procuration à M MONTIGNY F

Absents excusés : MME DIPAYEN , BASIN L, M GRAS S, MME SOWKA J, MME GALET

Date de la Convocation : 19/10/2016

Date d’Affichage : 27/10/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Emprunt – Travaux maison médicale

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de réhabilitation de l'ancienne brasserie en maison médicale il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Après en avoir délibéré et après examen des différentes propositions, le conseil municipal :

SOLLICITE auprès du Crédit Agricole du Nord de France un emprunt de 650 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 1.01 % l'an.

La périodicité de remboursement est annuelle. Les frais de dossier sont en sus.

PREND l'engagement au nom de la commune de Bertry d'inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget annexe maison médicale, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

VOTE à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 27/10/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 27/10/2016